

# JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de [REDACTED]  
DEUX MILLE DIX-SEPT.

OCTOBRE [REDACTED]

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS, (36 rue Vital 75016 Paris – Toque G59) lors des débats et absent au délibéré

## Prévenu des chefs de :

- CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE : CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 24 septembre 2016 à 23h55 à MONTEVRAIN
- EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 30 KM/H ET INFERIEUR A 40 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR faits commis le 24 septembre 2016 à 23h55 à MONTEVRAIN

## DEBATS

### SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et des débats qu'il convient de relaxer des fins de la poursuite [REDACTED]